

PORTO-NOVO, 1^e 18 OCTOBRE 1962.-

III) DÉCRET N° 62- 447 /PR.SGG.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D É C R Ê T :

ARTICLE 1^{er}. - M. AROUNA MAMA, Ministre des Affaires
Intérieures, de la Sécurité et de la Défense, assurera
l'intérim de Mr. Alexandre ADANDE, Ministre de l'Agricul-
ture et de la Coopération, à compter du 13 Octobre 1962.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié
au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

APPLICATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.H.D.	1
MINISTRES	12
J.L.	1
O.R.D.	1

Hubert MAGA